

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 22.10.2025

DECRET N°25-129 -/PR

Portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de la Société
Anonyme Huri Money

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- VU l'Acte Uniforme révisé du 30 janvier 2014, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- VU la loi N°24-014/AU du 27 août 2024, portant sur la gouvernance des sociétés à participation publique aux Comores, promulguée par le décret N°24-155/PR du 21 septembre 2014.
- VU le décret N°20-156/PR du 07 décembre 2020, portant Statuts de la Société Anonyme Huri Money ;
- VU le décret N°25-122/PR du 08 octobre 2025 portant organisation générale des structures administratives des Ministères ainsi que de leurs missions ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Huri Money, pour une durée de trois (3) ans renouvelables, les personnes dont les noms suivent :

- **Docteur MOILIM AMIR**, Directeur Général de la Société Comores Telecom ;
- **Madame SATY ATTOUMANI**, Représentant du Ministère chargé des Télécommunications ;
- **Monsieur MOHAMED ATHOUMANI**, Représentant du Ministère des Finances ;



- **Monsieur OUSSENE ABDEREMANE**, Représentant du Ministère de l'Economie ;
- **Monsieur DAMERDINE MOUHITHOU**, Représentant de la Présidence de l'Union des Comores ;
- **Madame MARIAMA MMADI**, Représentant élu du personnel de la Société :

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores, et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani